

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 14 janvier 2013**

Délibération n° CA 2013-01.05

**Désignation des 3 membres du CA participant au comité de sélection  
du Directeur de l'établissement public du Parc national des Calanques**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-8 et R. 331-23 ;  
Vu le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 créant le Parc national des Calanques ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2012 portant nomination d'un Directeur par intérim de l'établissement public du Parc national des Calanques ;  
Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2012 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques, modifié par l'arrêté du 20 décembre 2012.

1° Effectif du conseil d'administration : 51  
2° Quorum : 26  
3° Nombre de membres présents ou représentés : 50  
4° Election au scrutin secret

**La Présidente du Conseil d'administration a recueilli 3 candidatures :**

- Madame Laure-Agnès CARADEC, conseillère municipale de la ville de Marseille
- Madame Denise BELLAN-SANTINI, présidente du Conseil Scientifique
- Monsieur Pierre Aplincourt, personnalité à compétence nationale

**I. 1<sup>er</sup> tour de scrutin : majorité absolue requise**

- Nombre d'abstentions constatées : 10
- Nombre d'administrateurs prenant part au vote : 40
- Suffrages exprimés pour Madame Laure-Agnès CARADEC: 30
- Suffrages exprimés pour Madame Denise BELLAN-SANTINI : 24
- Suffrages exprimés pour Monsieur Pierre APLINCOURT : 23



Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, a élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin **Mesdames CARADEC et BELLAN-SANTINI** membres du comité de sélection du Directeur, au côté de **Madame la Présidente du Conseil d'Administration.**

Le Directeur par intérim s'assure de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Marseille le 14 janvier 2013

La Présidente du Conseil d'Administration,

**Danielle MILON**

Le Directeur par intérim de  
l'établissement public,

**Benjamin DURAND**